ABBP CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 allée de la Cadière – 13127 Vitrolles

982 736 100 RCS Salon-de-Provence

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2026

Les associés de la société ABBP CONSULTING (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après « **l'Assemblée Générale** »), au siège social, sur convocation du président de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par la société BP CONSULTING 84 en sa qualité de président de la Société (ci-après le « **Président** »).

La société AB FINANCE 13 est désignée secrétaire de séance (ci-après le « **Secrétaire** »).

(…)

Résolution n°1 - *Augmentation du capital social par incorporation de réserves à hauteur d'un montant de 4 000 euros*

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025, approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 décembre 2025, font apparaitre, après affectation du résultat, des réserves sur le poste « autres réserves », s'élevant à 76 713 euros :

- Décide d'augmenter le capital social d'une somme de 4 000 euros, pour le porter de 1 000 euros à 5 000 euros par incorporation d'une pareille somme de 4 000 euros, prélevée sur le compte « autres réserves » ;

- Constate que le poste « autres réserves » présentera, à l'issue de cette augmentation de capital par voie d'incorporation, un solde créditeur de 72 713 euros.

(…)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Résolution n°2 - *Création de 4 000 actions nouvelles en représentation de l'augmentation de capital – attribution et répartition des 4 000 actions nouvelles – constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital*

L'Assemblée Générale :

- Décide que cette augmentation de capital de 4 000 euros par incorporation à due concurrence des réserves, est réalisée au moyen de la création de 4 000 actions nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune, attribuées gratuitement aux associés à raison de 4 000 actions nouvelles pour 1 000 actions anciennes ;

- Décide que les actions nouvelles ainsi créées, soumises à toutes les dispositions légales et statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour ;

- Constate que les droits d'attribution attachés aux actions anciennes, confèrent aux associés conformément aux droits que chacun détient dans le capital ancien, le droit de se voir attribuer des actions nouvelles selon la répartition suivante :

	Actions anciennes	**Actions nouvelles**
A BP CONSULTING 84	500	2 000
A AB FINANCE 13	500	2 000
Total :	**1 000**	**4 000**

- Chaque associé déclare être intégralement rempli de ses droits ;

- Constate corrélativement le caractère définitif de l'opération d'augmentation de capital lequel s'élève désormais à la somme de 5 000 euros, divisé en 5 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites, attribuées et libérées.

(...)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Résolution n°3 - *Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts*

En suite et conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

- A la fin de l'article 6, il a été ajouté un dernier paragraphe rédigé comme suit :

 *« **ARTICLE 6 – APPORTS***

 (...)

 Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2026, le capital social a été augmenté de 4 000 euros, pour être porté de 1 000 euros à 5 000 euros, par prélèvement d'une partie des réserves à due concurrence sur le poste « autres réserves ». »

- L'article 7 prend la rédaction suivante :

 *« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

 Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5 000 €).

 Il est divisé en 5 000 actions d'un euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

(...)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Résolution n°4 - *Révision de l'objet social de la Société*

L'Assemblée Générale décide de réviser l'objet social de la Société, les activités figurant à ce jour dans l'objet social deviennent des activités accessoires, et l'activité principale est désormais :

- la vente de matériel informatique, de logiciels, de solutions de GED bureautique, et la maintenance de serveurs et de parcs informatiques ;
- la vente et maintenance aux particuliers et professionnels de téléphonie IP, réseaux informatiques ;

- Toutes actions de maintenance, de formation et prestations y attachées, en systèmes bureautiques et informatiques, tant en ce qui concerne le matériel que les logiciels, et tous autres produits ;
- la vente de matériels bureautiques, la vente et la maintenance de matériels et de prestations de télécommunication ;
- l'apport d'affaires ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant au négoce et à la location de matériels bureautiques et informatiques.

(...)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Résolution n°5 - *Modification corrélative de l'article 2 des statuts*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

*« **ARTICLE 2 – OBJET***

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *la vente de matériel informatique, de logiciels, de solutions de GED bureautique, et la maintenance de serveurs et de parcs informatiques ;*
- *la vente et maintenance aux particuliers et professionnels de téléphonie IP, réseaux informatiques ;*
- *Toutes actions de maintenance, de formation et prestations y attachées, en systèmes bureautiques et informatiques, tant en ce qui concerne le matériel que les logiciels, et tous autres produits ;*
- *la vente de matériels bureautiques, la vente et la maintenance de matériels et de prestations de télécommunication ;*
- *l'apport d'affaires ;*
- *Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant au négoce et à la location de matériels bureautiques et informatiques ;*
- *A titre accessoire, accompagnement du dirigeant dans le pilotage de son entreprise, tous secteurs d'activité confondus, TPE et PME, dans l'objectif d'optimiser ses résultats et d'atteindre des objectifs prédéfinis ; réalisation de prévisionnels de gestion et tableaux de bord de suivi de l'activité en temps réel ;*
- *Conseil et formation du dirigeant et de ses collaborateurs dans les domaines, entre autres, de la gestion, des ressources humaines, du management, du marketing ;*
- *Conseil en développement commercial, notamment par l'élaboration de plans commerciaux et plans d'actions stratégiques ;*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *La création, l'acquisition, la location la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *La prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*

- *La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaires ou connexe ;*
- *Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »*

Ont voté pour :
Ont voté contre :
Se sont abstenus :

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Résolution n°6 – *Ajout d'un nom commercial pour la Société*

L'Assemblée Générale constate que le nom commercial de la Société sera, à compter de ce jour : ESPR-IT.

(...)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

(...)

Résolution n°9 - *Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres requises par les lois et règlements.

(...)

La présente résolution, mise aux voix, est **adoptée.**

Extrait certifié conforme,

Pour dépôt au RCS

Le Président

Pour BP CONSULTING 84
Monsieur Baptiste PAULO

